Histoire de l'Art et Archéologie. Université de Paris X - Livret de l'Étudiant - 1973-1974.

Numéro d'inventaire : 2000.00028
Type de document : texte ou document administratif
Éditeur : Université de Paris X (Nanterre)
Date de création : 1973
Description : Brochure agrafée, couverture carton souple vert.
Mesures : hauteur : 300 mm ; largeur : 210 mm
Notes : Brochure de présentation des études d'Histoire de l'Art à Paris X - Nanterre pour l'année scolaire 1973-1974: liste des Unités de Valeur et horaires, gestion de l'UER, personnels.
Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements
Filière : Université
Niveau : Supérieur
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 13

UNIVERSITE DE PARIS X

-LIVRET DE L'ETUDIANT-

HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE

1973 - 1974

2107

HORAIRES HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE

A - ART ET ARCHEOLOGIE ANTIQUE

111 : C.M. Mr GINOUVES (1 H pendant le 1er semestre) mercredi 9H30-10H30 Amphi C1
+ T.P. au choix : Mme MORIZOT mercredi 14 H-15H D112 GROUPE I
" mercredi 15H-16H D112 GROUPE II
" mercredi 16 H-17 H D112 GROUPE III
Mr MORIN mercredi 11 H-12H D 112 GROUPE IV
" mercredi 13 H-14 H D 112 GROUPE V

211 : C.M. Mme KAHIL 1 H 1/2 jusqu'à mi-mars mardi 9 H-10H30 D 116
➡ T.P. au choix : soit pendant le 1er ou le 2ème semestre
Mr MORIN mardi 12H-13 H D 113 Groupe I et II

212 : Mr GINOUVES, Mme GUIMIER mercredi 14 H-16H D110

213 : GROUPE I sans latin mardi 10 H 3/4-11 H 3/4 D 113 (1 H jusquà mi-mars) Mr MORIN
GROUPE II avec latin (1 H pendant 1 semestre) mardi 13H30-14H30 D 113 Mr MORIN
GROUPE III avec LATIN Mr MORIN mercredi de 15 Hà 16 H D113
Pour l'explication des textes (A = traduits ; B et C en latin) prière de consulter l'affiche des latinistes aux U.V. 136 et 736.

711 :C.M. Mme CASSIMATIS mardi 15 H-16 H D 113
T.P. avec monitrices 2e année mardi 16H-17H D 110
3e année mardi 14H-15H D 110

311 : C.M. (1H 1/2 jusqu'à mi-mars) M. VILLARD Mardi 16H-17H30 C1
T.P. au choix soit pendant le 1er semestre soit pendant le 2ème
Mme MORIZOT mardi 12H-13H D 112 Groupe I et II

312 : C.M. 1H1/2 jusqu'à mi-mars mardi 9 H-10H30 D116 Mme KAHIL
T.P. au choix soit pendant le 1er semestre soit pendant le 2ème
Mme MORIZOT mardi 11 H-12 H D 112 Groupe I et II

313 : C.M. M. GINOUVES, Mme GUIMIER mardi 11H-12H30 D 110
T.P. " " mercredi 9 H30-11H D110

411 : Mma KAHIL mardi 10H30-12H30 D 116
Mr GINOUVES mercredi 16H-17H D113

B - ART MEDIEVAL

121 : Mr H. SUFFRIN lundi 13H30-15H D112 Groupe I
" " mardi 13H-14H30 D 112 Groupe II
Mr SUAU jeudi 15H30-17H D 112 Groupe III
" " 17H-18H30 D 112 Groupe IV
Melle ROBIN jeudi 10H-11H30 D 112 Groupe V
" " vendredi 10 H-11 H 30 D 112 Groupe VI

221 : Mr H. SUFFRIN mardi 15 H-16H30 D 112

222 : Mr SUAU jeudi 13H30-15H D 112

321 : C.M. lundi 16H-17H Mr HEITZ salle D 113
T.P. ts les 15 jours lundi 15H-16H D 113 H. SUFFRIN

UNIVERSITE DE PARIS X

U.E.R. de Philosophie, Histoire de l'art et archéologie, Mathématiques

HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Année 1973-1974

I REGLES GENERALES

Nos unités de valeur sont classées

a) selon 4 niveaux (1er chiffre du n° de code)
: 1. 1ère année
: 2. 2ème année (DUEL)
: 3. 3ème année (LICENCE)
; 7. U.V. communes à la 2ème et 3ème année
: 4. 4ème et 5ème année

b) selon 7 domaines
: 1. art et archéologie antique
: 2. art médiéval
: 3. art des temps modernes
: 4. art contemporain
: 5. art non européens
: 6. langues vivantes appliquées
: 7. U.V. communes à plusieurs périodes

N.B. 1. Le 3ème chiffre du n° de code est un simple numéro d'ordre indiquant le nombre d'U.V. de même domaine et de même niveau.

2. Les U.V. de 1er niveau sont préparées dans le cadre de la 1ère année pluridisciplinaire. Elles sont ouvertes aux spécialistes et aux non-spécialistes - les spécialistes (futurs licenciés d'histoire de l'art et archéologie) doivent préparer les 4.U.V. de 1er niveau dans l'année.

Ils sont instamment invités à s'inscrire sur les documents de l'université en tant que spécialiste d'histoire de l'art et d'archéologie (art et archéologie en dominante)

3. Il est admis que les non spécialistes s'inscrivent aux niveaux 2 et 3 (ou 7) s'ils ont atteint ce niveau dans leur propre spécialité.

4. Le système des U.V. permet qu'un étudiant se spécialise dans un des quatre domaines historiques (2ème chiffre du n° de code 1-2-3-4) choisissant un plus grand nombre d'U.V. dans ce domaine.